



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

---

# **A V I S   P U B L I C**

---

## **TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par la soussignée de la susdite municipalité,

**QUE** conformément à l'article 152 du Code municipal, une séance extraordinaire, se tiendra en téléconférence zoom, **le jeudi 15 avril 2021 à 19 h 00**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Bail commercial pour le 193 Avenue Champlain
3. Période de questions
4. Levée de la séance

QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, seuls les sujets mentionnés au présent avis seront traités, à moins du consentement unanime des membres du conseil, si vous êtes tous présents.

Donné à Saint-André-de-Boisjoli, ce 13 avril 2021

Michèle Bertrand,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière